

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

# Bassin versant de la Mayenne

### ■ G - Compléments apportés au PAGD suite aux avis reçus lors de la consultation des assemblées

#### Prise en compte des avis émis

Le 23 octobre 2013, la commission locale de l'eau (CLE) a étudié l'ensemble des observations émises dans le cadre de la consultation et a complété le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

L'ensemble des compléments, adoptés par la CLE le 23 octobre, sont synthétisés et apparaissent *en bleu* dans le présent document.

#### Compléments apportés au PAGD

### III - OBJECTIFS GENERAUX, MOYENS PRIORITAIRES ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

#### 1B - Adapter les ouvrages pour améliorer la dynamique des cours d'eau (Page 25)

[ ... ]

Pour appréhender de façon globale les pressions exercées spécifiquement par les ouvrages sur le fonctionnement des cours d'eau, le SDAGE Loire-Bretagne fait appel à l'indication du « taux d'étagement ». Cet indicateur physique, ratio de la somme des chutes artificielles par le dénivelé naturel, cible la perte de pente naturelle liée à la présence des ouvrages transversaux. Le SDAGE attend, dans sa disposition 1B-1, que les SAGE définissent un objectif chiffré et daté pour la réduction de la valeur du taux d'étagement du cours d'eau.

Cette définition s'appuie sur une connaissance suffisante de l'ensemble des ouvrages, du taux d'étagement actuel du bassin de la Mayenne et de son évolution.

*Afin d'améliorer cette connaissance, la CLE a réalisé les cartes du taux d'étagement des masses d'eau identifiées dans le programme de mesures du SDAGE Loire-Bretagne avec un enjeu morphologie. Les masses d'eau fortement modifiées n'ont pas été prises en compte.*

*Ces cartes ont été établies à partir des données recueillies auprès des collectivités porteuses des programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau. Pour les masses d'eau de l'amont du bassin, en l'absence de données locales, le taux d'étagement a été calculé à partir du référentiel des obstacles à l'écoulement (base de données nationale) sur la base des connaissances actuelles.*

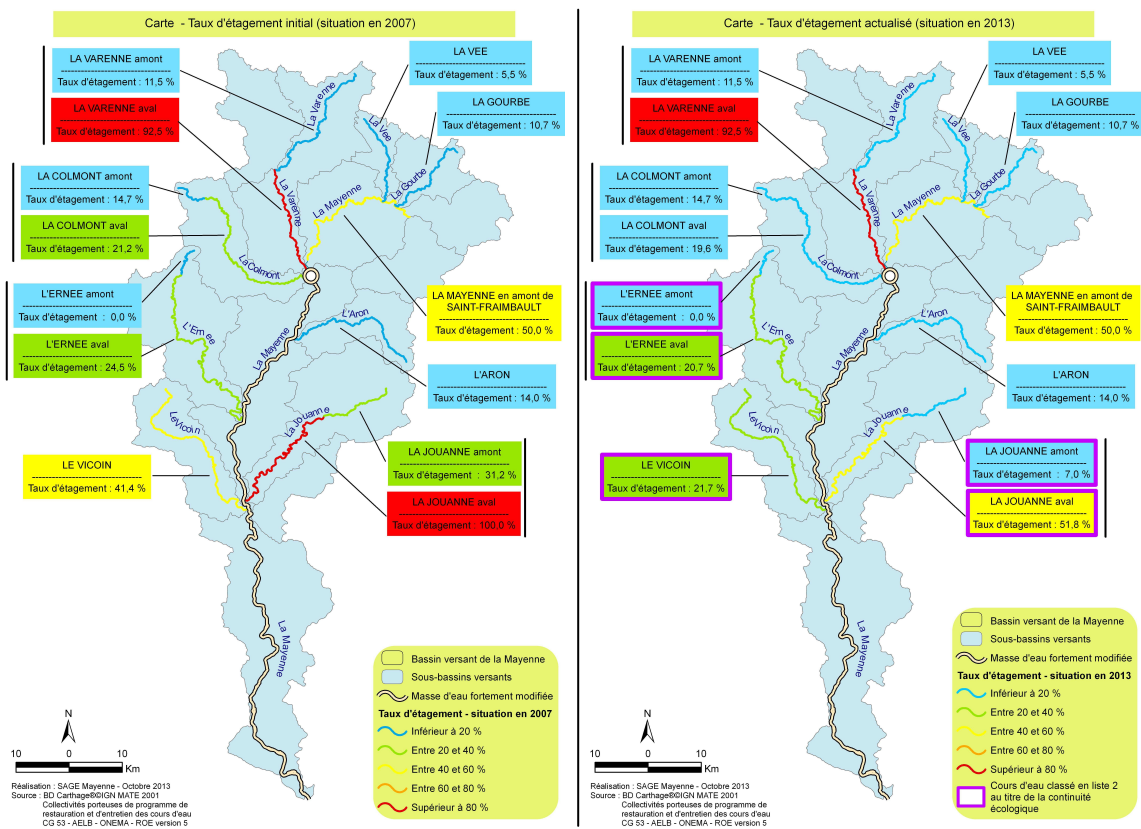
*La carte 11 présente le taux d'étagement initial en 2007.*

*Depuis 2008, des interventions sont menées sur les ouvrages dans le cadre des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau. Ces interventions ont déjà permis de réduire le taux d'étagement des cours d'eau concernés.*

*Afin d'évaluer cette réduction, la CLE a actualisé le taux d'étagement en prenant en compte les interventions (effacement, arasement partiel ou aménagement d'ouvertures) réalisées jusqu'en 2013 (cf. carte 12).*

*De plus, sur la Colmont, le Vicoin et la Jouanne, une gestion hivernale des ouvrages et des abaissements avant travaux ont été mis en place. Cette gestion étant réversible, elle n'a pas été prise en compte dans le calcul du taux d'étagement. Toutefois, elle a également un impact positif sur la dynamique des cours d'eau.*

*Les programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau engagés sur le bassin sont en cours. Aussi, les interventions sur les ouvrages et, donc, la réduction du taux d'étagement vont se poursuivre dans les prochaines années.*



## Orientation de gestion (page 25)

### 1B1 - Compléter la connaissance du taux d'étagement

La carte du taux d'étagement a été établie, pour les cours d'eau de l'amont du bassin, à partir des données disponibles dans le référentiel des obstacles à l'écoulement. Aussi, elle sera à compléter avec les données issues du terrain.

En effet, les collectivités territoriales et leurs groupements qui s'engagent dans des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau sont amenés à réaliser, lors de leurs études préalables, l'inventaire et le diagnostic des obstacles susceptibles de perturber la qualité hydromorphologique des cours d'eau.

Afin de vérifier et actualiser la valeur du taux d'étagement initial des cours d'eau du bassin, la CLE invite les collectivités territoriales et leurs groupements porteurs de programme de restauration et d'entretien des cours d'eau à lui transmettre les données issues des inventaires et des diagnostics des ouvrages (avant interventions). Cette transmission peut être réalisée une fois les études préalables finalisées.

L'ensemble des données collectées permettra d'actualiser la carte du taux d'étagement du bassin de la Mayenne et d'évaluer les actions engagées.

### **1B3 - Restaurer la qualité des masses d'eau avec un enjeu morphologie**

Pour les masses d'eau identifiées dans le programme de mesures du SDAGE Loire-Bretagne avec un enjeu morphologie, la CLE fixe les objectifs suivants pour la valeur du taux d'étagement :

- pour les masses d'eau dont le taux d'étagement est inférieur à 20 %, la CLE encourage la concertation locale afin de poursuivre la réduction du taux d'étagement,
- pour les masses d'eau dont le taux d'étagement est compris entre 20 et 40 %, l'objectif est de ramener ce taux à 20 %,
- pour les masses d'eau dont le taux d'étagement est compris entre 40 et 60 %, l'objectif est de ramener ce taux à 40 %,
- pour les masses d'eau dont le taux d'étagement est supérieur à 60 %, l'objectif est de ramener ce taux à 70 % (étant précisé que la seule masse d'eau concernée n'est pas classée en liste 2).

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Dénivelé naturel (m)	Hauteur de chute totale en 2007 (m)	Hauteur de chute totale en 2013 (m)	Taux d'étagement en 2007	Taux d'étagement en 2013	Objectif proposé
FRGR0507	LA GOURBE	144	15,44	15,44	10,7%	10,7%	< 20% *
FRGR0508	LA VEE	106	5,80	5,80	5,5%	5,5%	< 20% *
FRGR0459	LA MAYENNE amont	34	16,75	16,75	50,0%	50,0%	40%
FRGR0509	LA VARENNE amont	94	10,80	10,80	11,5%	11,5%	< 20% *
FRGR0510	LA VARENNE aval	16	14,80	14,80	92,5%	92,5%	70%
FRGR1595	LA COLMONT amont	34	5,00	5,00	14,7%	14,7%	< 20% *
FRGR0512	LA COLMONT aval	77	16,29	15,10	21,2%	19,6%	< 20% *
FRGR0513	L'ARON	119	16,70	16,70	14,0%	14,0%	< 20% *
FRGR1591	L'ERNEE amont	31	0,00	0,00	0,0%	0,0%	< 20% *
FRGR0514	L'ERNEE aval	121	29,70	25,10	24,5%	20,7%	20%
FRGR0515	LA JOUANNE amont	30	9,35	2,10	31,2%	7,0%	< 20% *
FRGR0516	LA JOUANNE aval	36	36,00	18,65	100,0 %	51,8%	40%
FRGR0517	LE VICOIN	103	42,65	22,40	41,4%	21,7%	20%

La CLE fixe un délai de 6 ans pour l'atteinte de ces objectifs.

Pour les autres masses d'eau, la CLE définit, dans un délai de 3 ans à compter de la publication du SAGE, l'objectif chiffré pour la valeur du taux d'étagement.

Pour l'ensemble des cours d'eau, la CLE rappelle l'obligation de mise en conformité avec le classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique.

Pour évaluer l'atteinte de ces objectifs, la CLE invite les collectivités territoriales et leurs groupements porteurs de programme de restauration et d'entretien des cours d'eau à lui transmettre le bilan annuel des actions réalisées et plus particulièrement les données chiffrées relatives aux abaissements d'ouvrage.

Sur la base des bilans qui lui sont transmis, la CLE réalise le suivi du taux d'étagement global sur le bassin. Ainsi, la carte du taux d'étagement des cours d'eau du bassin sera régulièrement actualisée à l'aide des données qui lui sont transmises.

### **1E - Améliorer la connaissance des têtes de bassin (Page 29)**

#### **1E1 - Renforcer la connaissance sur les têtes de bassin**

Afin de se conformer aux attentes du SDAGE, la CLE souhaite affiner sa connaissance des têtes de bassin notamment sur les points suivants :

- les caractéristiques de ces milieux (réseau hydrographique, zones humides, occupation du sol, ...),
- les pressions s'y exerçant,
- leur état de préservation.

Elle invite les différents acteurs intervenant sur ces secteurs (collectivités territoriales ou leurs groupements, services de l'État et établissements publics, organisations professionnelles agricoles, associations, ...) à lui faire remonter tous les éléments de connaissance utiles relatifs à ces têtes de bassin.

Une synthèse de ces informations, complétée si nécessaire par des investigations complémentaires sur des secteurs tests, sera menée dans un délai de 3 ans à compter de la publication du SAGE.

Sur la base des résultats, des orientations de gestion visant spécifiquement les têtes de bassin pourront être proposées, en concertation avec les acteurs concernés, en vue de les préserver ou de restaurer leur qualité. Elles seront alors formalisées lors de la prochaine révision du SAGE.

Plusieurs dispositions du SAGE contribuent d'ores et déjà à la préservation des têtes de bassin et notamment celles concernant les zones humides (objectif général 2) et le bocage (moyen prioritaire 8B).

## Objectif général 2 - Préserver et restaurer les zones humides (Page 31)

[...]

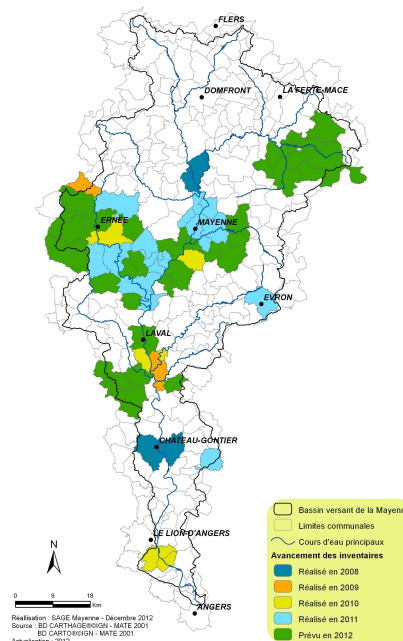
Les dispositions relatives aux zones humides contribueront également à l'atteinte de l'objectif 6 « Réduire les conséquences des inondations » et 8 « Maîtrise des pollutions diffuses et des transferts vers les cours d'eau » en favorisant l'expansion des crues et en limitant les transferts directs de polluants vers les cours d'eau.

*De plus, les actions en faveur des zones humides participeront également à la préservation des têtes de bassin.*

### 2A - Préserver les zones humides (Page 31)

Cette prise en compte nécessite, préalablement, d'améliorer la connaissance des zones humides du territoire [...]. Le guide propose une démarche globale et concertée permettant d'identifier les zones humides fonctionnelles en vue de leur intégration dans les documents d'urbanisme (Cf. carte 15).

Carte 15 - Inventaire des zones humides fonctionnelles



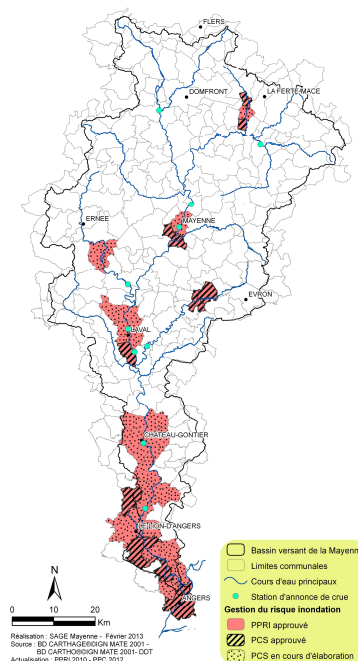
## Objectif général 3 - Limiter l'impact négatif des plans d'eau (Page 34)

Cette modification sera reportée sur l'ensemble des documents du projet de SAGE.

## Objectif général 6 - Réduire le risque inondation (Page 44)

Différentes actions de connaissance, de prévention, de prévision et de protection contre les inondations sont déjà en place telles que les atlas des zones inondables, les plans de prévention des risques d'inondation ou les plans communaux de sauvegarde réalisés par les communes concernées par un plan de prévention des risques (Cf. carte 16).

Carte 16 - Secteurs concernés par le risque inondation



## **8A - Restaurer la qualité de l'eau à l'échelle des sous-bassins versants** (Page 51)

[...]

Afin de réduire les pollutions organiques, en particulier le phosphore et l'eutrophisation, le SDAGE Loire-Bretagne demande de prévenir les apports de phosphore diffus. Il rappelle que les deux principaux axes pour améliorer la qualité vis-à-vis de ce paramètre sont, d'une part, la réduction des risques de transfert vers les eaux et, d'autre part, le respect de l'équilibre de la fertilisation phosphorée. Sur ce dernier point, la disposition 3B-2 demande à ce que « les arrêtés préfectoraux pour les nouveaux élevages et autres nouveaux épandages sont fondés sur la règle de l'équilibre de la fertilisation phosphorée conformément à l'article 18 de l'arrêté du 7 février 2005 ».

*De plus, afin de réduire la pollution par les nitrates, le SDAGE prévoit, dans l'orientation 2B, d'inclure certaines dispositions dans les programmes d'actions en zones vulnérables.*

## **V - MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU SAGE**

---

### **5.1 - ROLES DE LA CLE** (Page 64)

#### **FAIRE VIVRE LE SAGE**

[...] Leur implication passe par la recherche de compromis collectifs qui tiennent compte des attentes et contraintes de chacun ainsi que des objectifs environnementaux du SAGE, du SDAGE et des réglementations. Aussi, la CLE doit rester un lieu de concertation, d'échange et de réflexion pour le bassin de la Mayenne afin de favoriser la mise en place d'une culture commune du bassin et de poursuivre la dynamique locale engagée.

*La CLE communique auprès des acteurs de l'eau du bassin et du grand public afin de faire connaître le SAGE et de sensibiliser aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques.*

### **5.2 - COMMUNICATION ET PEDAGOGIE** (Page 64-65)

La communication auprès des acteurs de l'eau du bassin et du grand public est essentielle pour la réussite de la mise en œuvre du SAGE et l'atteinte de ses objectifs.

La CLE souhaite une communication multilatérale et à l'écoute des remarques, attentes et projets des acteurs locaux. Elle est également un relai pour communiquer sur les actions exemplaires ou innovantes menées sur le terrain afin de les valoriser et de mutualiser les expériences.

Pour une meilleure portée des actions de communication *et de sensibilisation*, il est nécessaire que la CLE et les acteurs de la gestion de l'eau du bassin fassent preuve d'exemplarité en matière de préservation de l'environnement.

*Les actions sont menées à 2 niveaux :*

- *la communication sur le SAGE,*
- *la sensibilisation, à destination des acteurs du bassin et du grand public.*

#### ■ **Communication sur le SAGE**

*La communication sur le SAGE a pour objectif d'informer* les acteurs de la gestion de l'eau du bassin (collectivités, associations, chambres consulaires, services de l'État, ...) sur l'avancement de la mise en œuvre du SAGE, les projets en cours sur le bassin et les actions réalisées sur le bassin.

*Cette communication est menée par la CLE.* Les principaux moyens de communication envisagés sont :

- le site Internet du SAGE ([www.sagemayenne.org](http://www.sagemayenne.org)) pour présenter le SAGE, *l'avancement de la mise en œuvre du SAGE et les actions sur le bassin,*
- une lettre d'information présentant de façon pédagogique la démarche du SAGE et les actions réalisées ou en cours sur le territoire,
- une lettre WEB contenant l'actualité du SAGE, des infos pratiques, un point sur les actions réalisées ou en cours sur le bassin de la Mayenne,...
- l'organisation de journées d'information à destination des acteurs de l'eau du bassin,
- la participation à différentes manifestations.

#### ■ **Volet pédagogique / sensibilisation**

*Le volet pédagogique du SAGE comporte 10 actions de communication identifiées dans le PAGD. Ces actions visent à :*

- *favoriser l'évolution des comportements en sensibilisant sur des thèmes spécifiques,*
- *valoriser les actions menées,*
- *renforcer les pratiques de concertation (visite de terrain entre acteurs, réunions d'échange, ...).*

Pour cette communication, la CLE valorise les supports existants et s'appuie sur les partenaires référents pour créer des outils de communication adaptés. La CLE propose de relayer les actions de communication mises en place par les acteurs du bassin au travers du site Internet du SAGE.

*En complément des actions existantes, la CLE élabore, si besoin, les outils et les supports de communication adaptés.*

N°	Objectifs	Public cible	Maitres d'ouvrage pressentis
1A3	Valoriser les actions de restauration des cours d'eau	Collectivités territoriales et leurs groupements - exploitants agricoles - riverains - grand public	Collectivités territoriales ou leurs groupements - départements - services de l'Etat - CLE et sa structure d'animation
1D4	Communiquer sur l'entretien et la valorisation de la ripisylve	Exploitants agricoles - riverains - collectivités territoriales et leurs groupements	Collectivités territoriales ou leurs groupements - départements - services de l'Etat - CLE et sa structure d'animation
2B1	Informier et mutualiser les expériences et moyens pour un entretien adapté des zones humides	Exploitants agricoles - collectivités territoriales et leurs groupements	Organisations professionnelles agricoles - collectivités territoriales ou leurs groupement - exploitants agricoles - CLE et sa structure d'animation
2B4	Valoriser les actions de restauration des zones humides	Grand public	Collectivités territoriales ou leurs groupements - associations - CLE et sa structure d'animation
3B5	Promouvoir une gestion adaptée des plans d'eau	Propriétaires et gestionnaires de plans d'eau	Collectivités territoriales ou leurs groupements - départements - régions - Etat - bailleurs sociaux - aménageurs privés - CLE et sa structure d'animation
4A4	Informier, sensibiliser et convaincre les consommateurs sur les économies d'eau	Grand public - collectivités - industriels	Collectivités territoriales ou leurs groupements - départements - régions - Etat - bailleurs sociaux - aménageurs privés - CLE et sa structure d'animation
5B2	Communiquer sur la bonne gestion des forages	Propriétaires et gestionnaires de forages	Organisations professionnelles agricoles - collectivités territoriales ou leurs groupements - départements - CLE et sa structure d'animation
6A2	Renforcer l'information sur le risque inondation	Grand public	Services de l'Etat - associations - collectivités territoriales - CLE et sa structure d'animation
8B4	Communiquer sur l'entretien et la valorisation du bocage	Exploitants agricoles - collectivités territoriales et leurs groupements	Collectivités territoriales ou leurs groupements - organisations professionnelles agricoles - départements - CLE et sa structure d'animation
9B2	Sensibiliser les particuliers sur les risques sanitaires et environnementaux	Grand public	Collectivités territoriales ou leurs groupements - départements - régions - associations - CLE et sa structure d'animation

Afin d'accompagner les acteurs du bassin dans la mise en œuvre des dispositions du SAGE, les outils et supports techniques développés par les structures référents sur des thèmes spécifiques (recensement des zones humides ou du bocage, réalisation d'un plan de désherbage alternatif, ...) sont valorisés notamment au travers du site Internet du SAGE.

*Le volet pédagogique du SAGE s'appuie également sur les actions de sensibilisation menées par la CLE :*

- *le site Internet du SAGE ([www.sagemayenne.org](http://www.sagemayenne.org)) pour valoriser les actions réalisées et sensibiliser un plus grand nombre aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques sur le bassin.*
- Dans le cadre de la révision du SAGE, le site Internet va être revu afin d'actualiser son contenu et son graphisme. Un travail va être mené afin de proposer un contenu et des outils pédagogiques.*
- *l'organisation de visites de terrain à destination des acteurs du bassin et du grand public pour valoriser les actions menées, sensibiliser et échanger autour de thèmes spécifiques,*
- *l'organisation de journées à destination des acteurs du bassin qui permettent l'échange sur les pratiques et les savoirs autour de thèmes spécifiques,*
- *les interventions auprès du jeune public et la mise en place de supports pédagogiques adaptés,*
- *la participation à différentes manifestations.*

## 5.5 - MOYENS DE SUIVI ET D'EVALUATION DU SAGE (Page 68)

**\*\* Indicateur en gras :** *indicateur commun au tableau de bord du SDAGE*

Objectif du SAGE	Indicateur de suivi **	Type * et n°	Origine des données
Objectif 1 - Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau	<b>Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet de travaux ou d'opération de gestion en vue de la restauration de la continuité écologique</b>	R3	Communes ou leurs groupements - propriétaires d'ouvrage - agence de l'eau - départements - services de l'Etat
	<b>Taux d'étagement des cours d'eau concernés par un programme de restauration et d'entretien</b>	P1	Communes ou leurs groupements
	<b>Nombre de communes ayant réalisé un inventaire des zones humides fonctionnelles</b>	R7	Structure d'animation du SAGE
Objectif 5 - Maîtriser et diversifier les prélèvements	<b>Nombre de jours de franchissement du débit de crise (DCR) aux points nodaux</b>	E12	Services de l'Etat
Objectif 8 - Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau	<b>Avancement des programmes d'actions associés aux aires d'alimentation des captages prioritaires</b>	R24	Structures porteuses de programmes - services de l'Etat